## Conseil municipal du 7 décembre 2020 A la salle des fêtes

Présents: PPantanella, R Fabregues, I Mailhé, N Galières, A Hinton; Q Valat, J Barros, X Galtier, F Barascud, X Bernat, F billet, S Galtier, JM Schmerber.

Procuration de C Cambefort à I Mailhé et de N Dedieu à X Bernat.

Avant l'ouverture des débats le maire demande l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour :

- \_ vente d'un terrain à un particulier.
- \_le renouvellement du bail pour la ferme solaire.
- \_La motion proposée par l'association départementale des maires concernant Bosch Rodez.
- 1-Le maire expose que les crédits ouverts à la ligne aménagement du village sont insuffisants il convient donc de voter des crédits supplémentaires et de réajuster les comptes en conséquence.

Unanimité

- 2-Le Maire explique qu'en raison du départ de la secrétaire et en attendant de former celle qui va arriver, il est nécessaire que l'instruction des permis soit transférée à la ville de Saint Affrique comme toutes les communes de la Com Com. Il propose de signer une convention avec la ville de St Affrique. Lecture faite de la convention le conseil approuve par 14 voix pour et 1 abstention.
- 3- Le comptable public a transmis l'état de demande de 2 admissions non-valeurs pour les exercices de 2010 à 2017 sur les budgets eau et commune. Après débat, le conseil décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur ces deux montants et autorise le maire à signer les pièces se rapportant à ces affaires.
- 4- Prix de l'eau et assainissement : à l'unanimité le conseil décide pour l'année 2021 de ne pas modifier la redevance annuelle de facturation : 25€, de fixer le tarif de l'abonnement eau à 71€, abonnement assainissement : 71€, pour l'eau, tranche 1 à 35 m3 : 0,76€ le m3, de 36 à 100m3 : 1,67€ le m3, de 101 à 500m3 : 0,81€ le m3 et au-delà 0,76€ le m3. La redevance pollution eau : 0,33€ le m3 et

la redevance prélèvement eau : 0,044€ le m3. La redevance assainissement : part fixe compteur : 71€, part variable 0,91€ le m3, la redevance collecte assainissement : 0,25€ le m3.

5- Le maire informe que pour la future cantine il est nécessaire de prévoir un recrutement en contrat à durée déterminé de 20 h/semaine. Accepté par quatorze voix pour et une abstention.

6-Le maire propose la mise à jour et la validation du Plan communal de sauvegarde avant qu'il ne soit soumis à l'Etat pour validation.
Unanimité.

7- Le maire propose au Conseil municipal de créer un CCAS et de désigner mesdames Isabelle Mailhé, Corinne Cambefort et monsieur Frédéric Barascud en tant que représentants du conseil et mesdames Christiane Arcaro, Lucile Lavabre et Véronique Racine membres.

Unanimité

8- Le maire indique que le bail emphytéotique sous conditions suspensives a été délibéré en 2017 pour le projet du parc photovoltaïque sur la commune est arrivé à son terme. Il convient donc de le renouveler. Adopté par 13 voix pour, et 2 abstentions.

9- Le maire présente la demande d'un privé qui souhaite acquérir une parcelle appartenant à la commune située au bord du Cernon. A l'unanimité le conseil décide de reporter la décision à une date ultérieure.

10- Le maire donne lecture de la motion proposée par l'association départementales des maires concernant l'usine Bosch de Rodez.

Adoptée par 11 voix, 3 abstentions et 1 contre.

